

REGLEMENT

TRAIL ECOLE VICTOR HUGO 2025

Présentation

Le trail de l'Ecole Victor Hugo est une course nature organisée par l'association Lescair Récré (association Loi 1901 N° : W643003695) au profit des enfants de l'Ecole Victor Hugo. L'intégralité des bénéfices seront reversés à l'Ecole Victor Hugo.

La course/ trail 12.2Km est chronométrée et un classement sera réalisé. Cette course est ouverte à partir de l'âge de 16 ans.

La course/ trail 6.5Km est n'est pas chronométrée et donc sans classement. Cette course est ouverte à partir de l'âge de 16 ans.

Aucun classement ne sera établi sur les autres courses et marches de l'évènement, les autres courses n'étant pas chronométrées.

Buvette et restauration sur place.

1- Lieu, date, épreuves du trail

Le trail se déroulera le dimanche 16 novembre 2025.

Le départ et l'arrivée sont situés au plateau sportif Jacques Monod, sur la très agréable esplanade herbeuse au pied des remparts de Lescair et de son skate park. (64230).

Les parcours emprunteront les chemins, sous-bois et petites routes de la commune.

4 horaires de départs sont programmés :

- **9h15** départ des **marcheurs** sur le parcours « **Quasimodo** » de 12.2km, ouvert à tous sans classement.
- **10h00** départ des **coureurs** et **marcheurs** sur le parcours « **Esmeralda** » de 6.5km, marche ouverte à tous, course sans classement à partir de 16 ans.
- **10h20** départ des **coureurs** sur le parcours « **Quasimodo** » de 12.2km, course avec classement à partir de 16 ans.
- **12h00** début des **courses enfants** « **Gavroche** » avec:
 - > 500m pour les enfants de 3 à 6 ans
 - > 900m pour les enfants de 7 à 8 ans
 - > 900m pour les enfants de 9 à 10 ans

Aucun classement, différents départs seront effectués par catégories d'âge.

Tous les enfants seront récompensés.

2- Organisateur

Association Lescar Récré
Groupe scolaire Victor Hugo - Impasse Victor Hugo - 64230 LESCAR
Tel : 06 20 02 45 10
Mail : lescarrecre@gmail.com

3- Conditions de participation

Il sera établi un classement général toutes catégories confondues femmes et hommes pour la course 12.2km.

Un classement femmes sera établi sur la course 12.2km

Un classement homme sera établi sur la course 12.2km

La remise des prix des podiums et des catégories aura lieu dès la fin des épreuves enfants.

Un justificatif médical ou preuve de licence sportive selon règlementation sera exigé à l'inscription pour la course 12.2km.

Tous les autres parcours du Trail de l'Ecole Victor Hugo se feront sans classement. Aucun certificat médical ou licence ne seront exigés pour l'inscription. Chacun choisira sa distance en fonction de sa forme physique du moment.

Les coureurs mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation. (Disponible à la fin de règlement)

Les chiens sont acceptés s'ils sont tenus en laisse ! Ils partiront à l'arrière des groupes marche ou course.

4 – Inscription

Les inscriptions se feront sur le site de Pyrénées chrono avec paiement via un site sécurisé : <http://www.pyreneeschrono.fr/>

Accueil des participants à partir de 8h30

Les inscriptions seront toutefois possibles sur place jusqu'à 15 mn avant le départ de la course.

Toute inscription le jour même du trail sera majorée de 2€.

Mais vous pouvez aussi remplir le bulletin d'inscription et l'envoyer, accompagné du règlement, à Lescar Récré impasse Victor Hugo 64230 Lescar jusqu'à la date limite du 9/11/2025. (bulletin disponible en fin de règlement).

Les tarifs d'inscription sont les suivants :

- > **10€** pour le parcours « Quasimodo » de 12.2km (course)
- > **8€** pour le parcours « Quasimodo » de 12.2km (marche)

> **6€** pour le parcours « Esmeralda » de 6.5km (marche et course)

> **Participation libre** pour les parcours enfants « Gavroche » de 500 et 900m. Vous choisissez vous même le montant de l'inscription entre 0 et 20€.

On vous rappelle que l'ensemble des fonds collectés sera reversé aux écoles maternelles et élémentaires afin d'accompagner des projets pédagogiques pour les enfants.

La clôture des inscriptions sur le site Pyrénées chrono est fixée au 15 Novembre 2025 à 18h00.

En s'inscrivant au Trail le concurrent en accepte sans réserve son présent règlement.

Aucune consigne de sac ne sera possible.

Aucune licence autre que celles mentionnées dans le règlement FFA 2025 ne sera accepté.

Et/ou aucun dossard ne sera attribué sans Parcours Prévention Santé (PPS) daté de moins de 3 mois.

5 – Dossard

Les participants posséderont un dossard avec leur numéro de participant. Il devra être visible pour pouvoir être identifiés par les bénévoles tout au long de la course.

Pour la course de 12.2km, une puce de chronométrage sera collée au dossard. Selon les consignes données par les organisateurs, il pourra être demandé aux participants de restituer la puce de leur dossard à la fin de la course.

Les dossards sont récupérés par le participant sur site le matin de la course.

6 – Désistement

Selon le cas :

1 – Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non- participation sauf pour raison de santé si le participant a un certificat médical de contre-indication à la participation à la course.

2 – En cas de non-participation, il n'est pas possible de remettre l'inscription à une tierce personne.

7 – Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de la MAIF.

Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiques et physiologiques, immédiats et ultérieurs, ainsi que pour les incidents matériels qui pourraient survenir aux participants et leur entourage au cours de l'épreuve.

Aucune licence autre que celles mentionnées dans le règlement FFA 2025 ne sera acceptée. Et/ou aucun dossard ne sera attribué sans Parcours Prévention Santé (PPS) daté de moins de 3 mois.

8 - Ravitaillements

Un ravitaillement solide et liquide sera prévu sur le parcours 12.2 km afin de vous accompagner dans l'effort.

Enfin un ravitaillement plus fourni, liquide et solide viendra reconforter tous les participants à l'arrivée.

9 – Sécurité et soins

Le trail de l'Ecole Victor Hugo se déroule sur des chemins en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter les trottoirs et/ou le côté droit de la chaussée.

La sécurité est assurée par des secouristes. Les concurrents se doivent de se porter assistance mutuelle en cas d'incident, dans l'attente de l'arrivée des secours.

Des signaleurs seront présents sur le parcours.

10 – Protection de l'environnement

Vous allez traverser des milieux naturels sensibles, merci de respecter cet environnement. Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image

Étant donné sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

13 – Annulation

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. (événements météorologiques, nécessité sanitaire,...)

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas d'annulation, les informations seront portées à la connaissance des participants dès que possible et dès que la situation le nécessitera via les moyens de communication disponibles par l'organisateur.

(réseaux sociaux, mails,...)

14 – Contrôle antidopage

Les participants à ces épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

BULLETIN INSCRIPTION

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Commune:

Téléphone:

Mail:

En complétant ce bulletin d'inscription au trail Victor Hugo du 16/11/2025, j'atteste avoir lu son règlement et le respecter dans son intégralité.

Je joins à ce bulletin d'inscription les justificatifs listés dans le règlement de la course.

Choix du parcours:

Marche Esmeralda 6km (6€)

Course Esmeralda 6km (6€)

Marche Quasimodo 12km (8€)

Course Quasimodo 12 km (10€)

Date et signature:

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.....autorise mon
enfant..... à participer au Trail de l'Ecole
Victor Hugo qui aura lieu le 16 Novembre 2025 à LESCAR.

Par la signature de ce document, j'atteste avoir pris connaissance et m'engage à respecter
le règlement de l'épreuve.

Date et signature: